

DÉLIBÉRATION n° **2025-041** de la séance du **13/11/2025**

OBJET : Bilan financier de l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 2025 et détermination du coût lauréat

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Pont-Château, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEN-GRELAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
Mme Lydie MAHÉ a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER,
Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à Mme Carole FEUNTEN-GRELAUD,
M. Pascal PRAS a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée, Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée, Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Bernard LEBEAU a été désigné secrétaire de séance.

Bilan financier de l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 2025 et détermination du coût lauréat

EXPOSÉ

L'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 2025 a été organisé à l'échelle du département de Loire-Atlantique conformément aux dispositions prévues par la convention régionale relative aux modalités d'organisation des concours.

Le Centre de gestion de Loire-Atlantique est organisateur de cet examen et supporte à ce titre l'ensemble des dépenses afférentes sur son budget principal.

Les collectivités et établissements publics non affiliés au Centre de gestion de Loire-Atlantique qui nomment un lauréat de cet examen sont redevables du montant du coût lauréat auprès du Centre de gestion de Loire-Atlantique.

Le conseil d'administration est invité à arrêter le bilan financier ci-dessous de cet examen et le coût lauréat afférent.

BILAN FINANCIER EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - 2025

Budget principal

Épreuve écrite : 13 mars 2025 (Complexe Tabarly à Indre)

Épreuve d'admission : du 3 au 5 juin 2025 (Adelis Nantes)

Nombre d'inscrits : 178

Nombre de lauréats : 102

Libellé des charges communes	Coût en €
1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction	
1-1 Impression des affiches	0,00
1-2 Impression des plaquettes d'information	0,00
1-3 Impression des dossiers d'inscription	0,00
1-4 Conception matérielle	0,00
<i>Impression des sujets des épreuves écrites</i>	19,19
<i>Impression des bordereaux de notations</i>	8,01
<i>Impression de sujets d'admission</i>	2,67
1-5 Impression des dossiers des jurys	0,15
1-6 Frais d'affranchissement (timbres, recommandés)	75,87
Sous-total	105,89 €
2- Fournitures diverses	
2-1 Copies à coin gommé	25,04
2-2 Fournitures diverses (courriers incomplets, REP, divers)	26,87
Sous-total	51,91 €

3- Publicité	
3-1 Avis presse	0,00
4- Location de salles	
4-1 Location de salles	
Épreuves d'admissibilité	398,00
Épreuves facultatives	0,00
Épreuves orales, pratiques, pédagogiques	2 750,00
4-2 Location de matériel (tables et chaises,...)	2 283,55
Sous-total	5 431,55 €
5- Coûts salariaux	
5-1 Coûts salariaux et divers	25 529,52
5-2 Surveillance des épreuves	405,11
Sous-total	25 934,63 €
6- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys	
6-1 Conception des épreuves	
Épreuves écrites	0,00
Épreuves facultatives	0,00
Épreuves orales, pratiques, pédagogiques	0,00
6-2 Correction des copies	
Épreuve écrite	2 208,71 €
Épreuves facultatives	0,00
6-3 Participation épreuves d'admission	5 478,99
6-4 Réunions de jurys	448,09
6-5 Frais de repas	1 388,40
6-6 Frais de déplacement et d'hébergement	1 458,69
Sous-total	10 982,88 €
7- Prestations de services	
7-1 Impression de sujets	0,00
7-2 Honoraires médicaux et secrétaires candidats en situation de handicap	30,00
7-3 Sécurité (agents de sécurité)	0,00
7-4 Achat de sujet auprès de la cellule pédagogique	0,00
7-5 Droit de copie	0,00
7-6 Frais d'avocat	0,00
Sous-total	30,00
Sous-total 1	42 536,86 €
7- Charges de structure et de gestion courante	
7-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	8 507,37 €
Sous total 2	8 507,37 €
TOTAL GÉNÉRAL	51 044,23 €
Coût par inscrit	286,77 €
Coût par lauréat	500,43 €

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-46 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R 2342-4 fixant les conditions des sommes à recouvrer ;

VU la délibération n°2024-035 du 9 juillet 2024 approuvant la convention régionale des centres de gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'organisation mutualisée des concours et examens ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 26 voix pour :

- **Arrête** le coût réel de l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 2025 à la somme de 51 044,23 €, soit 500,43 € par lauréat ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à procéder à la mise en recouvrement du coût lauréat auprès des collectivités et établissements publics non affiliés au Centre de gestion de Loire-Atlantique qui nomment un lauréat de cet examen.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD